



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° T 199/2015

PROJET D'AMENAGEMENT ET BITUMAGE DE LA ROUTE ADZOPE – YAKASSE ATTOBROU EN DEUX FOIS UNE VOIE EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a sollicité et obtenu un prêt auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) pour financer les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Adzopé-Yakassé Attobrou et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché de travaux.
2. Le Ministère des Infrastructures Economiques, agissant au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, a, par délégation de maîtrise d'ouvrage, chargé l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) de la mise en œuvre du projet.
3. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Economiques, lance le présent appel d'offres pour la sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux de bitumage de la route Adzopé-Yakassé Attobrou.
4. Cette consultation est ouverte à toutes les entreprises expérimentées dans ce type de projet pour autant qu'elles satisfassent aux dispositions du présent appel d'offres.
5. Les travaux projetés sont en un seul lot comme suit:

lot	Itinéraire	Type de travaux	Linéaire	Caractéristiques du projet
unique	Adzopé-Yakassé Attobrou	<p>Bitumage en 2 x 1 voie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installations de chantier ; - Dégagement des emprises; - Terrassements généraux ; - Chaussées ; - Assainissement et drainage ; - Prestations environnementales ; 	25 km	<ul style="list-style-type: none"> - Couche de fondation en graveleux naturels latéritiques épaisseur minimale de 0.20 mètre après compactage sur une largeur de 11.68 mètres - Chaussée : 7.40 mètres : <ul style="list-style-type: none"> *Couche de base en graveleux latéritique stabilisé au ciment à 4%, épaisseur minimale de 0.18 mètres après compactage et sur une largeur en tête de 7.40 mètres * revêtement en béton bitumineux de 0.05 mètres - Accotements : <ul style="list-style-type: none"> *couche de base en graveleux latéritique naturel d'une

		-Aménagements connexes.		<p>épaisseur de 0.18 mètres minimum après compactage et d'une largeur en tête de 1.5 mètres,</p> <p>- revêtement en béton bitumineux de 0.03 mètre d'épaisseur minimale après compactage sur une largeur de 2.30 mètres en traversée de village et en sand-asphalt de 0.02 mètre d'épaisseur sur une largeur de 1.50 mètre en zone de campagne.</p>
--	--	-------------------------	--	---

6. Le marché issu du présent appel d'offres sera passé sur prix unitaires.
7. Les entreprises intéressées à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), à l'adresse N°1 ci-dessous.
8. Le délai d'exécution des travaux est fixé à douze mois (12) mois.
9. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les soumissionnaires à l'adresse mentionnée ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA)** ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
10. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse N°2 indiquée ci-dessous au plus tard le **mardi 09 juin 2015 à 10 h 00 TU** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **deux cent cinquante millions de Francs CFA (250 000 000 Francs CFA)** ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
11. La période de validité des offres devra être de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres. La période de validité de la garantie de soumission devra être de 28 jours suivant l'expiration de la période de validité des offres, soit 208 jours pour le délai de validité de la caution.
12. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **09 juin 2015** à 10 h 30 TU à l'adresse N°2 ci-dessous.
13. Les exigences en matière de qualifications sont :

Avoir été évalué apte à réaliser les travaux conformément aux critères techniques énoncés à la section III-2 relative aux critères de qualification.
14. Avoir un chiffre d'affaires moyen annuel des activités commerciales de **dix milliards (10 000 000 000 FCFA) francs CFA**, qui correspond à la moyenne des paiements mandatés reçus pour les marchés achevés au cours des dix dernières années (2004-2013) ou (2005-2014).

Ce chiffre d'affaires sera justifié par des attestations de bonne exécution, procès-verbal de réception provisoire ou procès-verbal de réception définitive des travaux de constructions délivrés par des Maîtres d'Ouvrages Publics ou Maîtres d'Ouvrages Délégués Publics ou par les bilans visés par la DGI ou certifiés par un cabinet agréé.

***NB** : Le chiffre d'affaires sera calculé à partir de la première année d'exercice pour les entreprises de moins de 10 ans d'âge. Par ailleurs, tout candidat doit avoir au minimum 5 ans d'existence.*

15. Disposer de facilité de crédits auprès d'établissement financier de premier ordre, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **trois milliards (3 000 000 000 FCFA)**.
16. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après : **Agence de Gestion Routes (AGERROUTE), Avenue Terrasson de Fougères, face Conseil Economique et Social – Boite postale : 08 BP 2604 Abidjan 08-**
17. Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres et d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5 % du montant hors taxe) aux frais du titulaire.
18. Le présent appel d'offres est régi par le décret n°2009-259 du 06-08-2009 portant Code des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire tel que modifié par le décret 2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application, ainsi que les procédures d'acquisition des biens et services de la BOAD.

1. Les adresses auxquelles il est fait référence sont :

Adresse n°1 : Agence de Gestion Routes (AGERROUTE), Avenue Terrasson de Fougères, face Conseil Economique et Social – Boite postale : 08 BP 2604 Abidjan 08 – Site web : www.ageroute.ci, Email : ageroute@ageroute.ci. copie : meitevafing@yahoo.fr – Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats : Tél : 20 25 10 00 / 20 25 14 82 – Fax 20 25 10 23 / 20 32 28 95.

Adresse n°2 : Agence de Gestion Routes (AGERROUTE), Avenue Terrasson de Fougères, face Conseil Economique et Social – Salle de réunions de l'AGERROUTE.